

Ville d'Éragny-sur-Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME

TITRE 2

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



VERDI
Bureau d'Études en Urbanisme
Environnement – Bâtiment
99, rue de Vaugirard
75006 Paris

VILLE D'ÉRAGNY-SUR-OISE
Place Louis Don Marino
95610 Éragny-sur-Oise



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présente le projet communal pour les années à venir, en s'efforçant d'apporter des réponses aux enjeux soulevés dans le diagnostic et l'analyse de l'état initial de l'environnement. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme qui concernent l'organisation du territoire communal, aussi bien pour les espaces urbanisés ou à urbaniser, que pour l'environnement naturel, agricole ou les paysages.

Ce document, destiné à l'ensemble des citoyens, doit permettre de comprendre le projet communal et résume les choix d'aménagement communaux à l'horizon 2030, qui vont permettre d'établir la traduction réglementaire du projet, notamment dans le règlement et ses documents graphiques.

Le projet urbain d'Eragny-sur-Oise repose sur **5 grandes volontés** :

1. Renforcer la mise en valeur du paysage urbain, architectural et paysager tout en préservant le patrimoine existant
2. S'inscrire dans une démarche de développement durable, notamment en renouvelant la ville sur elle-même, en préservant les espaces naturels, la biodiversité, la présence de végétation en ville
3. S'inscrire dans le projet d'agglomération
4. Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs en termes de logements et d'équipements dans le cadre d'une recherche d'équilibre entre actifs et emplois du territoire communal
5. Maintenir l'armature multipolaire d'Eragny-sur-Oise en poursuivant le développement de centralités urbaines de proximité au sein des quartiers en évolution

Grand principe :

S'appuyer sur la structure urbaine polycentrique, son caractère de ville végétale et son tissu économique, pour planifier un développement durable, équilibré et harmonieux.

Il s'articule autour de **4 principes majeurs** :

1. Améliorer le cadre de vie pour une ville attrayante en préservant son caractère de ville végétale
2. S'appuyer sur la multipolarité, la mixité fonctionnelle et les secteurs de projet potentiel pour maintenir, augmenter ou susciter la vitalité urbaine au sein des quartiers
3. Développer la mixité fonctionnelle, l'activité et l'emploi pour maintenir son caractère de ville active et attractive
4. Accompagner la transition énergétique et notamment favoriser les mobilités alternatives à l'automobile

Il se décline ainsi en **4 axes** :

1. Axe 1 : Eragny, préservée et attrayante
2. Axe 2 : Eragny, mixte et intense
3. Axe 3 : Eragny, active et attractive
4. Axe 4 : Eragny, mobilités et durabilité

Axe 1 : Eragny, préservée et attrayante

Cet axe vise à augmenter l'attrait de la ville d'Eragny-sur-Oise en valorisant simultanément les espaces naturels et les espaces urbanisés.

La valorisation de la biodiversité, des espaces ouverts, du grand paysage, des formes urbaines et bâties qualitatives, du patrimoine, ont pour objectif le maintien d'un cadre de vie agréable et pluriel, afin de satisfaire habitants d'aujourd'hui et de demain.

Orientation 1 : Préserver les espaces naturels, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

Préserver la ressource sol

Eragny-sur-Oise se fixe un objectif de préservation des zones naturelles, de privilégier le renouvellement et l'amélioration du fonctionnement urbain dans l'enveloppe existante.

Préserver et valoriser l'eau

Intégrer et mettre en valeur la trame bleue à l'échelle communale par la préservation des zones humides et en eau :

- Valoriser les espaces en eau et zones humides : Oise, ru du lavoir, lavoir d'Eragny, zone humide de la vallée de l'Oise, zone humide du parc d'activités

Réhabiliter et valoriser les boisements:

Confirmer la préservation des secteurs identifiés pour leurs valeurs environnementales et notamment les :

- Bois des Chasse-Marées
- Boisements de la Butte et du Grillon
- Boisement du chemin de la carrière à pépin (rue de Neuville / chemin de halage)

Maintenir et restaurer les corridors de biodiversité

- Corridor multi-trames de l'Oise
- Continuité végétale boisée et herbacée entre le bois des Grillon et l'Oise
- Continuités végétales au sein de l'espace urbanisé

Orientation 2 : Maintenir le caractère végétal, la biodiversité en ville et qualité du cadre de vie

- Valoriser les parcs et les espaces verts de proximité :
Parc urbain de la pyramide, chemin vert, plaine Aimé Césaire, jardin Bernardin de Saint Pierre, square du 19 mars 1962
- Consacrer une part significative des surfaces concernées par les nouveaux projets à la préservation ou à la réalisation de nouveaux espaces végétalisés et anticiper leur connexion avec les autres espaces de nature en ville et en franges de la ville
- Maintenir la végétalisation et les alignements qui participent au cadre aéré de la ville :
Boulevard Jacques Duclos, rue Salvatore Allende, avenue Jean Jaurès, Boulevard des aviateurs alliés, rue des pinsons, avenue Roger Guichard, rue de la papeterie
- Maintenir l'ambiance végétalisée du parc d'activités des Bellevues
- Préserver les jardins familiaux : Bas-Noyer, cœur d'îlot de la Challe

Orientation 3 : Affirmer l'identité et la spécificité des différents quartiers

Valoriser les différents paysages urbains d'Eragny-sur-Oise

- **Préserver les tissus anciens** : village-rue (rue de la gare, rue Bernardin de Saint Pierre, Place de la République, rue de Saint Ouen, rue de Conflans, rue du Sergent Pireaux, rue Traversière) et l'ensemble du tissu du village d'Eragny
- **Préserver le caractère résidentiel et aéré des tissus individuels** (jardins individuels, ceintures végétales des quartiers)
- **Préserver le caractère végétal des ensembles collectifs les plus aérés** (La Challe, les 10 arpents, les Rayes, ...)
- **Améliorer la qualité urbaine et paysagère des parcs d'activités économiques**

Valoriser les éléments du paysage Eragnien

- Valoriser l'eau naturelle dans les espaces urbanisés
- Valoriser les bords d'Oise en termes paysagers et récréatifs : aménagement des berges ; traitement des espaces boisés ; amélioration des liens physiques et visuels entre la ville et la rivière
- Préserver les cônes de vue du coteau vers l'Oise, notamment :
 - Depuis l'avenue Roger Guichard
 - Depuis la rue du Sergent Pireaux
 - Depuis le haut de la rue de la Gare
- Préserver les vues vers les espaces ouverts : vers la plaine de Pierrelaye et d'Herblay, vers Cergy
- Permettre le maintien ou la valorisation de la qualité paysagère des principales entrées de ville

Orientation 4 : Protéger et valoriser le patrimoine bâti

S'appuyer sur le patrimoine d'Eragny

- Site inscrit : les îles de la dérivation
- Eglise Saint-Pie X d'Eragny-sur-Oise
- Sites remarquables recensés par la DRAC :
 - mairie
 - vestiges du château
 - croix Saint Placide (à l'angle de la rue de la Marne et de la rue de Pierrelaye)
 - clôture n°197 avenue Roger Guichard
- Préserver le patrimoine vernaculaire : Maison des russes, Prieuré, Lavoir d'Eragny, fontaine Sainte-Marie, puit Bernardin de Saint Pierre, ancien cimetière
- Tenir compte des zones de sensibilité archéologique
- Valoriser le patrimoine bâti contemporain : Ecole des 10 arpents, Centre de la Challe, Logements « Pyramide », Espace des Calandres, Maison de la Challe, Siège de la Nedap

Orientation 5 : Prévenir les risques et nuisances

Prévenir les risques naturels

- Inondations (Oise, talwegs)
- Argiles (secteur de la ZAE et La Danne)
- Prévenir les risques liés au sol : sols compressibles des vallées de l'Oise

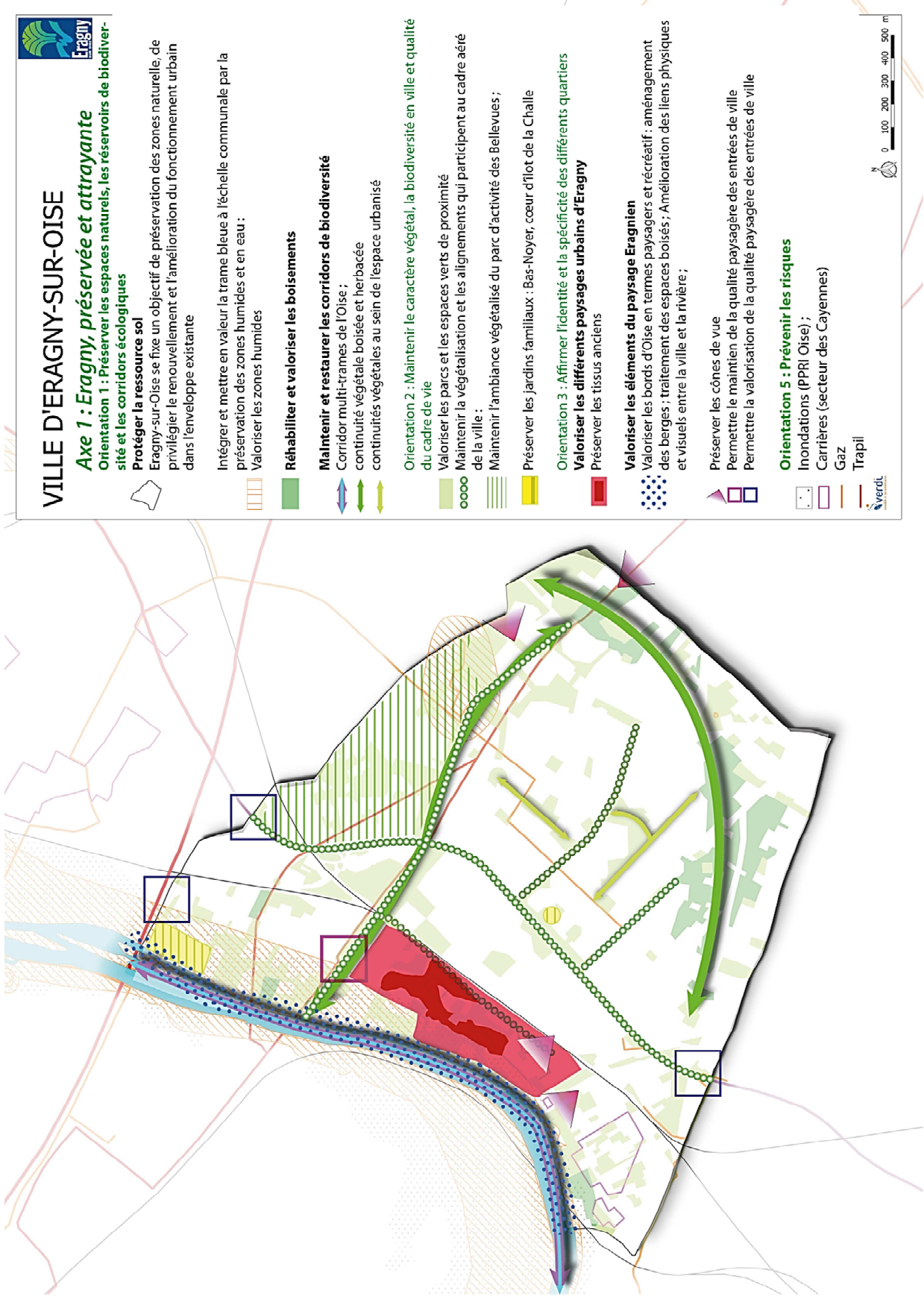
- Carrières (secteur des Cayennes)

Prendre en compte les nuisances sonores dans les projets de construction :

- de l'A15
- de la RN184
- des voies ferrées

Prévenir les risques technologiques

- Tenir compte du risque pollution dans les projets de renouvellement urbain



VILLE D'ERAGNY-SUR-OISE



Axe 1 : Eragny, préservée et attrayante

Orientation 1 : Préserver les espaces naturels, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

Protéger la ressource sol

Eragny-sur-Oise se fixe un objectif de préservation des zones naturelles, de privilégier le renouvellement et l'amélioration du fonctionnement urbain dans l'enveloppe existante

Intégrer et mettre en valeur la trame bleue à l'échelle communale par la préservation des zones humides et en eau :
 Valoriser les zones humides

Réhabiliter et valoriser les boisements

Maintenir et restaurer les corridors de biodiversité

Corridor multi-trames de l'Oise :
 continuité végétale boisée et herbacée
 continuités végétales au sein de l'espace urbanisé

Orientation 2 : Maintenir le caractère végétal, la biodiversité en ville et qualité du cadre de vie

Valoriser les parcs et les espaces verts de proximité
 Maintenir la végétalisation et les alignements qui participent au cadre aéré de la ville :

Maintenir l'ambiance végétalisée du parc d'activités des Bellevues ;

Préserver les jardins familiaux : Bas-Noyer, cœur d'îlot de la Chaille

Orientation 3 : Affirmer l'identité et la spécificité des différents quartiers

Valoriser les différents paysages urbains d'Eragny

Préserver les tissus anciens

Valoriser les éléments du paysage Eragnien

Valoriser les bords d'Oise en termes paysagers et récréatif : aménagement des berges ; traitement des espaces boisés ; Amélioration des liens physiques et visuels entre la ville et la rivière ;

Préserver les cônes de vue

Permettre le maintien de la qualité paysagère des entrées de ville
 Permettre la valorisation de la qualité paysagère des entrées de ville

Orientation 5 : Prévenir les risques

Inondations (PPRI Oise) ;

Carrières (secteur des Cayennes)

Gaz

Trappil



Axe 2 : Eragny, mixte et intense

Cet axe vise à maintenir et renforcer l'activité et l'intensité urbaine, et à s'appuyer sur la structure polycentrique d'Eragny-sur-Oise et la mixité fonctionnelle à l'échelle de la commune et des pôles pour favoriser une ville des proximités.

Le maintien de cette mixité fonctionnelle multipolaire vise à conserver la vie locale dans les quartiers, au plus proche des habitants, et de préserver le fonctionnement en « villages » des quartiers qui composent la commune.

Orientation 1 : Répondre aux besoins d'accueil de la population actuelle et future

Permettre une dynamique démographique équilibrée et de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs

Favoriser un parcours résidentiel complet sur la commune

- Diversifier l'offre de logements sur la commune : développer une offre de petits logements, permettre le développement d'une offre de logements locatifs libres
- Maintenir une mixité sociale sur l'ensemble du territoire, et maintenir un minimum 25 % de logements locatifs sociaux
- Trouver un équilibre entre objectifs de densification et protection des jardins privatifs, notamment dans les zones pavillonnaires (cœurs d'îlots verts), mais également au sein des quartiers d'habitat collectif (espace vert de pied d'immeuble)

Développer de nouveaux logements pour accueillir plus d'habitants à l'horizon 2030 tout en maîtrisant la consommation des espaces, en privilégiant la construction de la ville sur la ville

- Pour répondre aux objectifs du PLH (Programme Local de l'Habitat), la commune s'engage à construire en moyenne 66 logements / an de 2016 à 2021
- S'appuyer sur les opportunités et les secteurs stratégiques pour orienter la ville vers un développement équilibré
 - Accompagner le développement du secteur du Clos du Manège
 - Permettre la réalisation du projet du secteur Mairie
 - Envisager l'extension du quartier de la gare d'Eragny
 - Envisager l'évolution douce de certains espaces disponibles (secteurs en continuité de l'existant le long des emprises de la Francilienne, etc.)
 - Permettre l'évolution des abords de la RN 184 dans le cadre d'une mutation en boulevard urbain
- Encadrer et s'assurer d'une maîtrise de la mutation du secteur Bas-Noyer pour permettre l'émergence d'un quartier cohérent, équilibré et mixte tant sur le plan morphologique, social, que fonctionnel ; s'assurer de la présence d'espaces verts ou d'espaces libres suffisants et de qualité dans le secteur
- Permettre une densification des espaces d'habitat à l'horizon 2030 par rapport à 2012
- Permettre la création d'une aire d'accueil des Gens du Voyage
- Améliorer le stationnement en imposant un stationnement des véhicules à la parcelle

Promouvoir une architecture de qualité

- Promouvoir des formes architecturales et urbaines de qualité
- Favoriser l'amélioration des performances du bâti
- Promouvoir l'habitat durable et l'éco-construction
- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol

Orientation 2 : Maintenir la structure polycentrique en renforçant les pôles de mixité fonctionnelle

- Maintenir et renforcer les principales polarités commerciales de proximité:
 - Existantes: quartiers de vie autour de la gare, de la mairie, secteurs de la Challe et du Grillon
 - A créer : secteur du Bas Noyer
- Développer et articuler les nouvelles offres de services, de commerces et d'équipements dans les quartiers les moins bien dotés, en lien avec la localisation de l'offre communale et d'agglomération déjà existante
 - Permettre le développement de commerces de proximité et d'équipements dans le secteur du Bas-Noyer (notamment, envisager l'implantation d'un équipement scolaire / petite enfance)
 - Améliorer les conditions de stationnement dans le quartier du bas-Noyer
 - Maintenir les activités de rez-de-chaussée existant dans le village (notamment rue Roger Guichard)
 - Développer les commerces de bouches, facteur de vie locale et d'attractivité
 - Limiter la tertiarisation des rez-de-chaussée
- Promouvoir la mixité fonctionnelle (habitat, activités...) de part et d'autre de la RN184
- Maintenir les équipements et services existants au sein des quartiers

Orientation 3 : Maintenir le bon niveau d'équipements communal

Maintenir une offre d'équipements complète et équilibrée dans le territoire et en cohérence avec le développement de l'agglomération

- Maintenir le niveau d'équipements éducatifs et sociaux avec notamment la création d'un groupe scolaire dans le quartier du Bas Noyer
- Adapter l'ensemble des réseaux à l'évolution démographique
- Prendre en compte la présence des lignes à haute tension dans les zones d'urbanisation future.
- Maintenir la qualité de la desserte numérique et favoriser la couverture 4G sur l'ensemble de la ville et sur les parcs d'activités économiques du territoire



VILLE D'ERAGNY-SUR-OISE

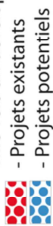
Axe 2 : Eragny, mixte et intense



Orientation 1 : Répondre aux besoins d'accueil de la population actuelle et future

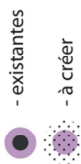
Permettre une dynamique démographique équilibrée et de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs
Favoriser un parcours résidentiel complet sur la commune
Diversifier l'offre de logements sur la commune

S'appuyer sur les opportunités et les secteurs stratégiques pour orienter la ville vers un développement équilibré



Orientation 2 : Maintenir la structure polycentrique en renforçant les pôles de mixité fonctionnelle

Maintenir et renforcer les principales polarités commerciales de proximité:



Développer et articuler les nouvelles offres de services, de commerces et d'équipements dans les quartiers les moins bien dotés

Orientation 3 : Maintenir le bon niveau d'équipements communal

Maintenir une offre d'équipements complète et équilibrée dans le territoire et en cohérence avec le développement de l'agglomération
Maintenir le niveau d'équipements éducatifs et sociaux avec notamment la création d'un groupe scolaire dans le quartier du Bas Noyer
Maintenir la qualité de la desserte numérique et favoriser la couverture 4G sur l'ensemble de la ville et sur les parcs d'activités économiques du territoire



Axe 3 : Eragny, active et attractive

La commune accueille plusieurs pôles monofonctionnels d'activités économiques ou commerciales, dont il convient de maintenir la vitalité et d'accompagner les mutations.

L'objectif est de poursuivre la participation d'Eragny aux pôles d'emplois de l'agglomération, maintenir et dynamiser le tissu économique de la commune, maintenir un bon équilibre emploi-habitants et le caractère actif de la commune.

Orientation 1 : Maintenir et dynamiser la zone d'activités économiques et les zones commerciales

- Restructurer la ZAE des Bellevues dans une logique de développement durable
- Conforter le pôle Art de vivre
- Permettre le développement d'un pôle d'activités commerciales au Clos Santeuil
- Restructurer et redynamiser le parc de la Danne
- Améliorer le stationnement et l'accès aux pôles commerciaux (notamment par les transports en commun et les modes doux)

Orientation 2 : Maintien de l'activité diffuse

- Maintien et dynamisation d'une offre commerciale de proximité dans les différents quartiers pour satisfaire les besoins quotidiens et participer au confort de vie des habitants
- Permettre le maintien et le développement de l'activité économique dans le tissu urbain diffus

VILLE D'ERAGNY-SUR-OISE



Axe 3 : Eragny, active et attractive

Orientation 1 : Maintenir et dynamiser la zone d'activités économiques et les zones commerciales

Restructurer le parc d'activités des Bellevues dans une logique de développement durable



Conforter le pôle Art de vivre



Permettre le développement d'un pôle d'activités commerciales au Clos Santeuil



Restructurer et redynamiser le parc de la Danne



Orientation 2 : Maintien de l'activité diffuse

Maintien et dynamisation d'une offre commerciale de proximité dans les différents quartiers pour satisfaire les besoins quotidiens et participer au confort de vie des habitants



Permettre le maintien et le développement de l'activité économique dans le tissu urbain diffus



0 100 200 300 400 500 m

Axe 4 : Eragny, mobilités et durabilité

L'objectif est de faciliter les déplacements alternatifs à l'automobile et participer à la réduction d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES), mais également de faciliter l'appropriation de l'ensemble du territoire par ses habitants en créant une ville des courts chemins. Il s'agit de retrouver l'échelle du corps de l'habitant, du marcheur, du cycliste.

Orientation 1 : Favoriser l'usage des transports en commun

- Valoriser la gare, ses accès et ses abords
- Optimiser la desserte en bus sur l'ensemble des quartiers
- Améliorer l'accès en transport en commun vers le pôle Art de Vivre
- Améliorer la desserte bus du parc d'activité des Bellevues
- Mettre en accessibilité les arrêts de bus

Orientation 2 : Favoriser l'usage des modes doux

Promouvoir les modes doux (vélo, piéton) entre les quartiers, vers les transports en commun (report modal) et vers les communes voisines et l'agglomération

□ **Promouvoir les modes doux par :**

- Le partage de la voirie dans les polarités traversées par des voiries circulées
- La pacification de la circulation dans la commune
- La réduction du caractère routier des liaisons inter quartiers, notamment : avenue Roger Guichard, la rue Salvatore Allende, boulevard de la Commune de Paris, rue de L'ambassadeur
- Le maintien et le développement du maillage vélo²
- Améliorer le stationnement vélo autour des pôles générateurs de flux (équipements, commerces, entreprises et parcs d'activité)
- Développer les liaisons douces structurantes
- La limitation des enclaves (boucles, impasses routières) qui allongent les distances et favorisent l'utilisation de l'automobile individuelle
- Maintenir et valoriser les déplacements doux et les porosités dans le cadre des projets (notamment via le Clos Santeuil
- Valoriser le chemin des Tilleuls vers le chemin des Couriains à Herblay
- Affirmer la place des vélos dans les nouvelles constructions (stationnement vélo)

□ **Promouvoir la marche, en favorisant :**

- Les rez-de-chaussée actifs (commerces, associations, services, etc.)
- Des espaces publics attractifs, confortables et qualitatifs dans les polarités, désencombrés du mobilier urbain et du stationnement abusif
- Pérenniser les sentes, chemins pédestres, porosités en modes doux au sein des îlots

□ **Promouvoir le report modal, en :**

- Poursuivant le développement d'une offre de stationnement vélos adaptée vers les transports en commun (gare RER, arrêts de bus)

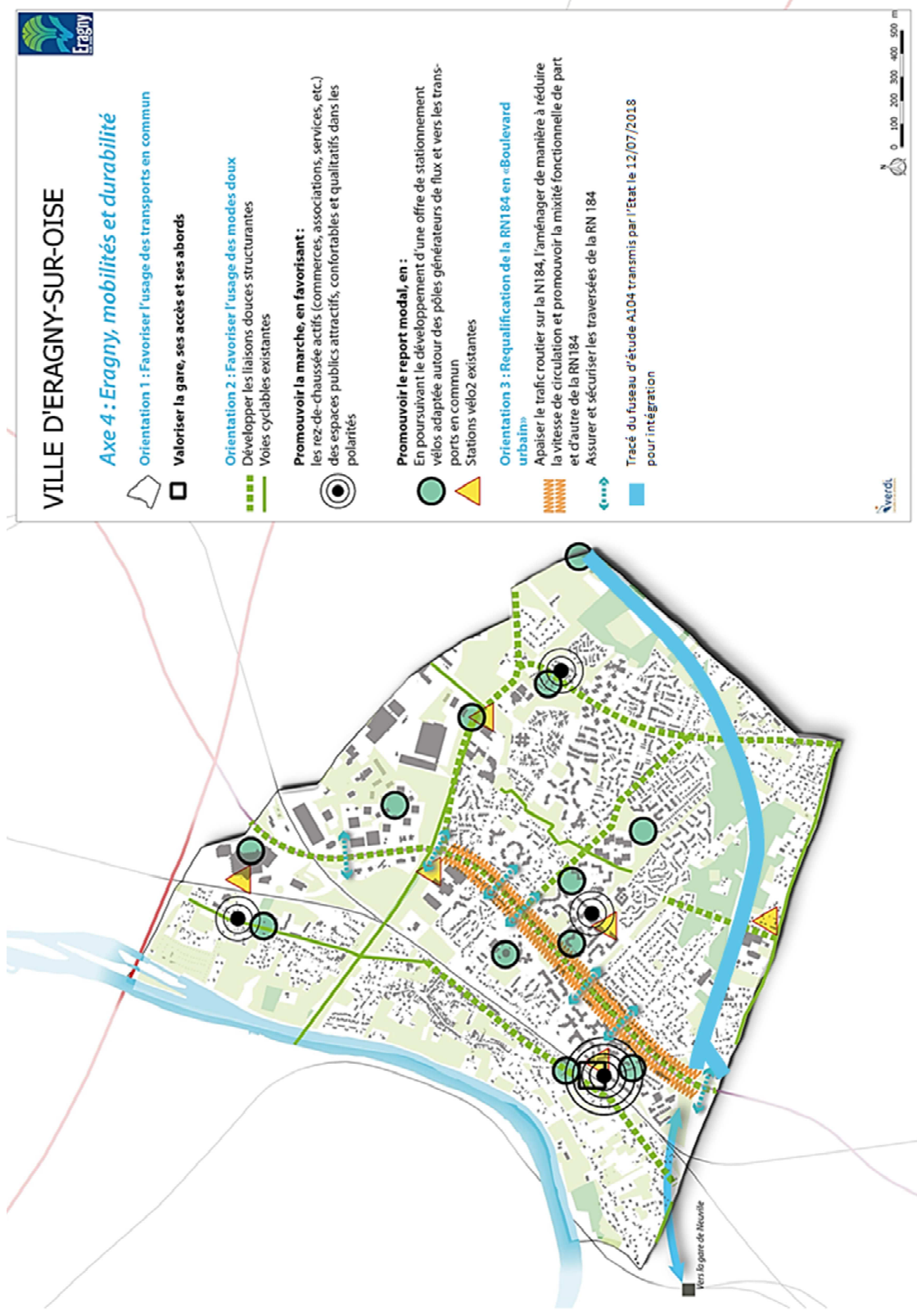
- S'appuyant sur le réseau de bus pour favoriser l'intermodalité, en favorisant le rabattement en modes doux vers les stations de bus (jalonnement, stationnement cycles)
- Améliorant les conditions de stationnement autour de la gare
- **Favoriser le développement de l'auto-partage** : Permettre une offre de stationnement dédiée au covoiturage dans une logique de mutualisation et d'optimisation de l'offre existante

Orientation 3 : Requalification de la RN184 en «Boulevard urbain»

- Apaiser le trafic routier sur la N184, l'aménager de manière à réduire la vitesse de circulation
- Promouvoir la mixité fonctionnelle (habitat, activités...) de part et d'autre de la RN184
- Créer de nouveaux franchissements de la RN 184 pour assurer et sécuriser les traversées
- Désenclaver le pôle Art de Vivre et améliorer son accessibilité par tout mode de déplacement

Orientation 4 : Développement des énergies renouvelable

- Permettre l'utilisation d'énergie renouvelable



VILLE D'ERAGNY-SUR-OISE



Axe 4 : Eragny, mobilités et durabilité

Orientation 1 : Favoriser l'usage des transports en commun

Valoriser la gare, ses accès et ses abords

Orientation 2 : Favoriser l'usage des modes doux

Développer les liaisons douces structurantes
Voies cyclables existantes

Promouvoir la marche, en favorisant :

les rez-de-chaussée actifs (commerces, associations, services, etc.)
des espaces publics attractifs, confortables et qualitatifs dans les polarités

Promouvoir le report modal, en :

En poursuivant le développement d'une offre de stationnement vélos adaptée autour des pôles générateurs de flux et vers les transports en commun
Stations vélos existantes

Orientation 3 : Requalification de la RN184 en «Boulevard urbain»

Apaiser le trafic routier sur la N184, l'aménager de manière à réduire la vitesse de circulation et promouvoir la mixité fonctionnelle de part et d'autre de la RN184
Assurer et sécuriser les traversées de la RN 184

Tracé du fuseau d'étude A104 transmis par l'Etat le 12/07/2018 pour intégration



Synthèse des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

(Alinéa 3 de l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme)

La commune d'Eragny-sur-Oise, se fixe l'objectif de garantir le cadre de vie des Eragniens, tout en accompagnant une évolution maîtrisée de son territoire. Ses objectifs de développement, définis par les orientations ci-dessus, s'inscrivent dans le respect des documents cadres : le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Celui-ci prévoit notamment une augmentation de 15% de la densité des espaces déjà urbanisés entre 2012 et 2030, soit environ 3700 habitants ou/et emplois à accueillir à l'horizon 2030 pour la commune, sachant que les projets en cours de construction sur la ville ainsi que ceux déjà réalisés depuis 2012, répondent déjà à environ 65% à ces objectifs. Le PLU en cours de révision aura donc pour principal objectif d'optimiser ce fonctionnement urbain.

Pour cela la limitation de la consommation foncière est organisée comme suit :

1- Les secteurs urbanisés :

Pour permettre cette évolution douce, le PLU prévoit :

- une optimisation du fonctionnement urbain dans l'enveloppe déjà constituée ;
- de rendre urbanisable uniquement certaines zones déjà classées en zone à urbaniser (zones AU déjà existantes au PLU approuvé en 2011). Ces secteurs en cours de réflexion seront traduits dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

2- Les secteurs naturels et forestiers :

Aucune zone naturelle et forestière ne sera consommée. Il s'agit en particulier des bords d'Oise. De plus, le Bois de Chasse-Marée comme l'indique l'axe I du PADD, sera préservé et valorisé comme continuité végétale au sein de l'espace urbanisé. Ce corridor renforce également la liaison faunistique et floristique régionale vers le secteur plus éloigné de la plaine de Pierrelaye.

3- Les secteurs agricoles :

La commune ne présentant pas de terrain agricole, la limitation de la consommation des espaces agricoles sur Eragny-sur-Oise est sans objet.

Le besoin en logement nécessaire pour le maintien est compris entre 732 et 1275 unités soit une moyenne de 1004 logements. La ville souhaite intégrer les projets d'habitat en cours sans ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Ainsi, à l'horizon 2030, 2000 logements environ pourraient être construits ce qui induit une augmentation de population d'environ 2600 habitants (selon le taux d'occupation de l'INSEE en 2014).

Ce nombre de logements est cohérent avec l'objectif de densification de +15% du SDRIF qui impose la réalisation de 964 logements à l'horizon 2030 pour assurer ses objectifs d'augmentation de la densité d'habitat.